



« Cadres juridiques et politiques de la société  
de l'information en Afrique de l'Ouest  
Enjeux et rôle des acteurs »

PANOS, Saly, 11-13 mars 2009

*HARMONISATION DES CYBERLEGISLATIONS DANS L'ESPACE UEMOA-CEDEAO*

**« PRINCIPAUX ASPECTS DU CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE DES TIC »**

**Abdoullah CISSE**  
*Professeur des universités*  
*Expert cyberdroit*

**Mars 2009**

# SOMMAIRE

1. Contexte
2. Repères
3. Enjeux et défis
4. Etat des cyberlégislations
5. Responsabilités des acteurs

# 1- CONTEXTE

1. Les centres d'intérêts :  
environnement, accès, acteurs,  
ressources, méthodes
2. Les facteurs d'influence
3. Les niveaux de priorité

# LES INFLUENCES INTERNES ET EXTERNES

- 1- Une participation responsable à l'économie du savoir
- 2- La mise en œuvre de stratégie appropriés de développement économique
- 3- La création d'un environnement propice
- 4- L'exploitation optimale des ressources mobilisées
- 5- La création d'un cadre juridique de confiance et harmonisé



DEFIS



CHANCES

- 1- L'amélioration sensible de la qualité de vie des populations
- 2- Le développement d'une société inclusive et solidaire
- 3- La mobilisation des ressources disponibles
- 4- La mise en place d'un cadre d'harmonisation pertinent

## EVALUATION DES FACTEURS D'INFLUENCE



DANGERS

- 1- Une marginalisation et vulnérabilité accrues de l'Afrique
- 2- Une amplification des fractures : numérique, sociale et économique
- 3- L'aggravation de la « mal gouvernance »
- 4- L'insécurité juridique et judiciaire
- 5- Le recul des libertés

# - SYNOPSIS DU CADRE DE L'HARMONISATION



**Décision :**  
Création d'un cadre juridique harmonisé, propice au développement des TIC

**Priorité 1 :**  
Espace UEMOA-CEDEAO

Preuve et signature électronique

Contrats électronique

Secteurs connexes :  
protection consommateurs,  
Publicité, prop. intellectuelle



**Commerce électronique**

Droit et procédure pénale

Coopération et entraide judiciaire



**Lutte contre la cybercriminalité**

**Protection des données à caractère personnel**

**Problème :**



Faire du droit un facteur d'intégration et d'amélioration de l'environnement des TIC

Malgré les multiples opportunités offertes par les TIC, l'Afrique est menacée de marginalisation du fait de la fracture numérique, scientifique et technologique. L'amélioration de l'environnement passe par l'instrumentalisation du droit dans un espace pertinent pour le rendre plus propice au développement des TIC.

**Priorité 2 :**  
Mise en harmonie droits nationaux

-  **Télécommunications**
-  **Blanchiment de capitaux**

**Priorité 3 :**  
Prise en compte des actions des autres espaces (OHADA, OIF, OAPI)

- Commerce et contrats électronique  **OHADA**
- Propriété intellectuelle  **OAPI**
- Télécommunications **OIF**

**Histoire / Informations**

- Monde**
  - SMSI
  - IUT
  - UNESCO
  - OMC
  - OMPI
- Afrique**
  - UA
  - AISI
  - PARAES
- Afrique de l'Ouest**

- Expérience UEMOA**
  - Paiements électroniques
  - Télécommunications
  - Blanchiment de capitaux
- Expériences CEDEAO**
  - Blanchiment de capitaux
- UEMOA-CEDEAO**
  - Télécoms: LD, AA, D

**Décision finale :**  
Utiliser l'espace UEMOA-CEDEAO pour Approfondir l'harmonisation

Même s'il s'agit d'un espace conventionnel de facto, il s'impose aujourd'hui comme un espace pertinent pouvant porter un projet stratégique avec des résultats prometteurs

# Harmonisation : les priorités



La conception, l'élaboration et l'adoption de textes juridiques communs à l'espace UEMOA-CEDEAO sur le commerce électronique, la lutte contre la cybercriminalité et la protection des données à caractère personnel ;



La poursuite des efforts d'harmonisation en matière de télécommunications, de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme pour une meilleure intégration des normes communautaires dans les ordres juridiques des États membres ;



La prise en compte vigilante et le suivi des projets en cours ou en gestation au sein de l'UA (cybersécurité, OPAPI, réseau panafricain de téléservices), de l'OHADA (commerce électronique), de l'OAPI (propriété intellectuelle) et de l'OIF (télécommunications), dans lesquels sont impliqués les États membres de l'UEMOA et qui portent sur des matières harmonisées ou à harmoniser dans l'espace UEMOA-CEDEAO.

# Cadres juridiques et politiques de la société de l'information en Afrique de l'Ouest \_ Enjeux et rôle des acteurs



FIN ANALYSE DU CONTEXTE



ETAPE SUIVANTE :

**REPERES...**

# II - REPERES



## TROIS ECHELONS :

1. NATIONAL
2. REGIONAL
3. INTERNATIONAL



## TROIS DIMENSIONS :

1. POLITIQUE
2. INSTITUTIONNELLE
3. REGLEMENTAIRE



## TROIS CONSTATS

1. DES EFFORTS CERTAINS
2. UN CADRE PEU PROPICE
3. UN CADRE A AMELIORER

# Cadres juridiques et politiques de la société de l'information en Afrique de l'Ouest \_ Enjeux et rôle des acteurs



**FIN REPERES...**



**ETAPE SUIVANTE :**

**ENJEUX ET DEFIS...**

# III- ENJEUX ET DEFIS



EDIFICATION D'UNE SOCIETE DE  
L'INFORMATION



CONTRIBUTION A L'ECONOMIE DU SAVOIR



CREATION D'UN ENVIRONNEMENT DE  
CONFIANCE

# III- ENJEUX ET DEFIS



## EDIFICATION D'UNE SOCIETE DE L'INFORMATION EN AFRIQUE DE L'OUEST

- Pour une société de l'information **inclusive** et solidaire, **respectueuse** de la dignité humaine et répondant aux attentes des populations
- Pour instrumentalisation des TIC au service de la réduction de la **pauvreté**
- Pour le développement des TIC et leur **accessibilité** à tous les citoyens
- Pour la garantie de la **sécurité** juridique des biens et des personnes

# III- ENJEUX ET DEFIS



## CONTRIBUTION AFRICAINE A L'ECONOMIE DU SAVOIR

- **ACCES A L'INFORMATION** (l'information brute ou matière première)
- **CREATION DE SAVOIRS** (l'information, ressource économique ; recherche-innovation ; création d'emplois ; réduction de la pauvreté)
- **APPLICATION** (exploitation de la ressource pour répondre aux attentes des populations)

le pouvoir du savoir !

# III- ENJEUX ET DEFIS



## CONTRIBUTION AFRICAINE A L'ECONOMIE DU SAVOIR

- Utilisation des TIC pour le développement socioéconomique durable et l'intégration régionale
- Pour un système d'innovation cohérent
- Pour des mesures législatives et réglementaires en faveur de l'économie du savoir (affaires et TIC)

# III- ENJEUX ET DEFIS



## CREATION D'UN ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DE CONFIANCE (POPSI)

- **Prévisible** : prévention et règlements des différends/ Evolutif : tenant compte de l'évolution technologique continue
- **Organisé** : tous les secteurs pertinents
- **Protecteur** : des consommateurs et de la propriété intellectuelle (civile et pénale)
- **Sécurisé** : adéquation sécurité juridique et sécurité technologique
- **Intégré** à l'ordre international : articulation entre le national, le régional et le mondial

# III- ENJEUX ET DEFIS



CADRE GENERAL DE LA REGLEMENTATION



PROMOTION DU COMMERCE ELECTRONIQUE



LUTTE CONTRE LA CYBERCRIMINALITE



PROTECTION DES DROITS ET  
LIBERTES/DONNEES PERSONNELLES

# III- ENJEUX ET DEFIS



## CADRE GENERAL DE LA REGLEMENTATION

- Insuffisante lisibilité des orientations stratégiques en matière de TIC dans l'espace UEMOA-CEDEAO
- Insuffisante précision d'un cadre juridique et institutionnel servant de socle à la réglementation des TIC
- Insuffisante précision du rôle des différents acteurs
- Insuffisante planification des activités de réformes en vue de la définition d'un cadre juridique approprié

# III- ENJEUX ET DEFIS



## PROMOTION DU COMMERCE ELECTRONIQUE

- Un cadre juridique ne répondant aux attentes des opérateurs du commerce électronique
- Absence de reconnaissance de la signature électronique (voir exceptions pays et UEMOA)
- Absence d'une organisation satisfaisante des rapports commerciaux électroniques (droits et responsabilités des prestataires)
- Insuffisante protection des consommateurs

# III- ENJEUX ET DEFIS



## LUTTE CONTRE LA CYBERCRIMINALITE

- Émergence de nouvelles formes de délinquance informatiques
  - qui utilisent l'informatique comme moyen pour commettre des délits classiques
  - Qui utilisent l'informatique comme but de la criminalité en s'attaquant aux systèmes d'information
- Absence de responsabilité pénale pour les personnes morales
- Inadaptation des règles de procédure pénale à la recherche de la preuve, à la saisie informatique et télématique
- Risque d'atteinte aux droits fondamentaux dans la recherche de l'efficacité de l'enquête

# III- ENJEUX ET DEFIS



## PROTECTION DES DROITS ET LIBERTES/DONNEES PERSONNELLES

- Déséquilibre informationnel entre la personne et les entreprises et administrations qui traitent l'information
- Risque d'atteintes aux droits des personnes dans le cadre de la collecte et du traitement des données personnelles
- Absence d'un cadre institutionnel et normatif adéquat pour traiter des atteintes

# Cadres juridiques et politiques de la société de l'information en Afrique de l'Ouest \_ Enjeux et rôle des acteurs



**FIN ANALYSE DES ENJEUX ET DEFIS**



**ETAPE SUIVANTE :**

**ETAT DES  
CYBERLEGISLATIONS ET  
DES PROPOSITIONS**

# IV - ETAT DES CYBERLEGISLATIONS



LIGNES DIRECTRICES GENERALES



L.D PROMOTION DU COMMERCE  
ELECTRONIQUE



PROJET ACTE ADDITIONNEL LUTTE CONTRE  
LA CYBERCRIMINALITE



PROJET DIRECTIVE PROTECTION DES  
DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

# IV - ETAT DES PROPOSITIONS DE L.D



## LIGNES DIRECTRICES GENERALES SUR L'HARMONISATION DU CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE DE L'HARMONISATION

- Les principes de l'harmonisation du cadre réglementaire et de la terminologie sont posés
- Un cadre institutionnel est proposé pour prendre en charge les questions stratégiques
- Les droits et responsabilités des acteurs sont précisés
- Des actions de réforme sont planifiées et des mesures incitatives prévues

# IV - ETAT DES PROPOSITIONS DE L.D



## PROMOTION DU COMMERCE ELECTRONIQUE

- Consécration du principe de la liberté de fourniture de tous les services et produits via les réseaux électroniques avec quelques aménagements pour protéger les consommateurs
- Reconnaissance de la validité de la signature électronique
- Définition des obligations et responsabilités des prestataires (interdiction de la publicité non sollicitée)

# IV - ETAT DES PROPOSITIONS DE L.D



## LUTTE CONTRE LA CYBERCRIMINALITE

### Droit pénal :

Elaboration d'une politique se traduisant par :

- l'adoption d'incriminations nouvelles spécifiques aux TIC,
- l'adaptation de certaines incriminations, des sanctions et du régime de responsabilité pénale

# IV - ETAT DES PROPOSITIONS DE L.D



## LUTTE CONTRE LA CYBERCRIMINALITE

- **Procédure pénale :**
  - Actualisation de la procédure pénale à la lumière des TIC
  - Concilier entre les exigences de l'efficacité de l'enquête pénale et le respect des droits fondamentaux
  - Précision du cadre de l'aménagement de la procédure classique par rapport aux TIC
  - Précision des conditions de l'institution de procédures spécifiques à la cybercriminalité

# IV - ETAT DES PROPOSITIONS DE L.D



## PROTECTION DES DROITS ET LIBERTES/DONNEES PERSONNELLES

- Limitation du droit des responsables des traitements dans la collecte, l'utilisation et la transmission des données à caractère personnel
- Consécration de nouveaux principes et droits pour assurer la transparence des traitements opérés sur l'information
- Création d'une autorité administrative indépendante pour garantir le respect des principes et droits consacrés

# Cadres juridiques et politiques de la société de l'information en Afrique de l'Ouest \_ Enjeux et rôle des acteurs



**FIN ETAT DES PROPOSITIONS DE L.D**



**ETAPE SUIVANTE :**

**RESPONSABILITES  
DES ACTEURS...**

# V- RESPONSABILITES



## Gouvernance de la réforme

Tableau de bord à préciser :

**1. NIVEAU CEDEAO-UEMOA**

**2. NIVEAU PAYS**

**3. NIVEAU AFRIQUE / AUTRES  
REGIONS**

# V- RESPONSABILITES



## Gouvernance de la réforme

NIVEAU CEDEAO-UEMOA :

1. Adoption des textes
2. Réunir les conditions de mise en œuvre  
jur/infras/fin/RH
3. Participation aux efforts  
d'harmonisation au plan africain
4. Suivi des travaux au plan international

# V- RESPONSABILITES



## Gouvernance de la réforme

### NIVEAU PAYS :

1. Poursuite des réformes au plan national
2. Adoption des textes réglementaires
3. Mise en place des institutions (infrastructure de confiance e-com; centre de traitement de la cybercriminalité)
4. Sensibilisation et formation des acteurs
5. Réunir les conditions de mise en œuvre  
jur/infras/fin/RH

# V- RESPONSABILITES



## Gouvernance de la réforme

### NIVEAU PAYS :

Pour des Mesures légis. et réglementaires en faveur de l'économie du savoir :

- Réglementation de la concurrence
- Commerce international
- Entrepreneuriat et capital-risque
- Fiscalité améliorée
- Promotion du capital humain
- Politiques scientifique et technol. au service de l'économie du savoir

# V- RESPONSABILITES



## Gouvernance de la réforme

NIVEAU REGIONAL- autres zones :

1. ECHANGES D'INFORMATIONS
2. ATELIERS DE PARTAGE ET REPLICABILITE :  
comparaison et échanges sur les bonnes pratiques
3. Participation commune aux efforts  
d'harmonisation au plan africain et au suivi  
des travaux au plan international (Union  
africaine ; CERs ; OHADA)



**MERCI DE VOTRE ATTENTION !**

**Abdoullah CISSE**  
*Professeur des universités*  
*Expert en droit des affaires et cyberdroit*  
Tel : +221-77 639-1581  
[acissea@gmail.com](mailto:acissea@gmail.com)